



Nations Unies

Commission de la science et de la technique au service du développement

**Rapport sur la neuvième session
(15-19 mai 2006)**

Conseil économique et social

Documents officiels

Supplément n° 31

Conseil économique et social
Documents officiels
Supplément n° 31

Commission de la science et de la technique au service du développement

**Rapport sur la neuvième session
(15-19 mai 2006)**



Nations Unies • New York, 2006

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Résumé

À sa neuvième session, la Commission a examiné le thème de fond « Réduire la fracture technologique dans les pays et entre pays », qui figurait à son ordre du jour. La session a permis d'insister sur l'importance de la science et de la technologie pour le développement, de confronter les expériences nationales et de préciser les mesures à prendre aux échelons national et international pour réduire la fracture technologique et notamment numérique.

Après avoir examiné le thème de fond, la Commission a recommandé l'adoption par le Conseil économique et social d'une résolution sur la science et la technologie au service du développement, par laquelle il accueillerait avec satisfaction les travaux de la Commission sur son thème de fond tout en reconnaissant que la fracture technologique et surtout numérique dans les pays et entre eux est large et profonde : elle entrave fortement les efforts des pays en développement pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, et il est essentiel de la combler pour que ces pays puissent tirer parti des possibilités offertes par la science et la technologie, notamment des technologies de l'information et des communications, et participer véritablement à une société du savoir mondialement solidaire. La Commission a observé que le rôle essentiel de la science et de la technologie dans le développement est encore sous-estimé dans de nombreux pays les moins avancés. Le Conseil demande donc aux gouvernements de faire en sorte que les stratégies visant la science, la technologie et l'innovation soient incorporées dans les stratégies nationales de développement, en particulier celles qui ont trait aux objectifs du Millénaire pour le développement. Pour ce faire, il est recommandé que les pays examinent et renforcent leurs politiques de la science, de la technologie et de l'innovation pour qu'elles servent plus précisément les objectifs nationaux de développement.

Tout en continuant de s'acquitter de ses obligations, la Commission serait priée, de renforcer ses futurs programmes de travail de manière à donner suite au Document final du Sommet mondial de 2005 et aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, conformément au paragraphe 105 de l'Agenda de Tunis pour la société de l'information.

La Commission a organisé une réunion-débat multipartite sur le rôle du Centre pour la science et la technique au service du développement dans la suite donnée au Sommet mondial sur la société de l'information au sein du système des Nations Unies.

La Commission a décidé que la question de fond inscrite à l'ordre du jour pour le cycle d'application 2006-2008 comprenant une session d'examen et une session directive porterait sur le thème « Promouvoir la création d'une société de l'information axée sur l'individu, propice au développement et intégrée, en vue de permettre à tous de mieux tirer parti des possibilités offertes par les technologies numériques », en accordant une attention particulière à l'impact des technologies de l'information et des communications sur le développement, notamment par le biais d'une analyse des risques et des avantages pour combler le fossé numérique.

Les bureaux du Conseil économique et social et de la Commission ont tenu une réunion commune le 16 mai 2006. Le Président du Conseil leur a exposé les résultats de la consultation du Conseil ouverte à tous sur le rôle de la Commission dans la suite donnée au Sommet mondial sur la société de l'information, tenue le même jour. Il a également observé que le Conseil devrait examiner le nouveau rôle de la Commission, comme prescrit par l'Assemblée générale dans sa résolution 60/252. Comme point de départ, le Conseil à sa session de fond de 2006 devrait se demander non pas si la Commission devrait l'aider à donner suite au Sommet mondial sur la société de l'information à l'échelon du système, mais comment. Le Bureau de la Commission a réaffirmé qu'elle était prête et disposée à assumer ce nouveau rôle.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention .	1
A. Projet de résolution soumis au Conseil pour adoption	1
La science et la technique au service du développement	1
B. Projets de décision soumis au Conseil pour adoption	4
Rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur sa neuvième session et ordre du jour provisoire et documentation de sa dixième session	5
C. Décision portée à l'attention du Conseil	5
Documents examinés par la Commission de la science et de la technologie au service du développement à sa neuvième session.	6
II. Questions d'organisation : rôle de la Commission dans le suivi du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI).	7
III. Thème de fond : « Réduire la fracture technologique dans les pays et entre pays »	9
IV. Suite donnée aux décisions prises par la Commission à sa huitième session	11
V. Rapports de pays	12
VI. Élection du Président et des autres membres du Bureau de la dixième session de la Commission	13
VII. Ordre du jour provisoire et documentation de la dixième session de la Commission	14
VIII. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa neuvième session	15
IX. Organisation de la session.	16
A. Ouverture et durée de la session	16
B. Participation	16
C. Élection du Bureau	16
D. Ordre du jour et organisation des travaux	17
E. Participation d'organisations intergouvernementales.	17
Annexe	
Liste des documents dont la Commission était saisie à sa neuvième session.	18

Chapitre premier

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Projet de résolution soumis au Conseil pour adoption

1. La Commission de la science et de la technique au service du développement recommande que le Conseil économique et social adopte le projet de résolution ci-après :

La science et la technique au service du développement*

Le Conseil économique et social,

Accueillant avec satisfaction les travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur le thème « Réduire la fracture technologique dans les pays et entre pays » et *reconnaissant* la nécessité de réduire cette fracture, notamment le fossé numérique, et d'aider les pays à tirer parti des possibilités offertes par la science et la technologie, en particulier des technologies de l'information et des communications;

Accueillant également avec satisfaction le Document final du Sommet mondial de 2005¹, qui souligne le rôle déterminant de la science et de la technologie, notamment des technologies de l'information et des communications, pour la réalisation des objectifs de développement, et *prenant acte* des engagements pris dans ledit document;

Accueillant avec satisfaction l'Engagement de Tunis et l'Agenda de Tunis pour la société de l'information² adoptés lors de la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information, et rappelant la Déclaration de principes et le Plan d'action de Genève adoptés lors de sa première phase;

Prenant acte de la résolution 60/252 du 22 mars 2006 par laquelle l'Assemblée générale prie le Conseil de superviser à l'échelon du système la suite donnée aux textes issus des phases de Genève et de Tunis du Sommet et lui demande à cet effet de réexaminer, à sa session de fond de 2006, le mandat, l'ordre du jour et la composition de la Commission de la science et de la technique au service du développement, et d'envisager notamment le renforcement de la Commission en tenant compte de l'approche prévoyant la participation de toutes les parties prenantes;

1. *Encourage* les gouvernements à prendre en compte les conclusions de la Commission, et pour ce faire :

a) À examiner les politiques de la science, de la technologie et de l'innovation, avec la participation des représentants de l'industrie, des universités et du secteur public, pour déterminer si elles répondent effectivement aux objectifs de

* Pour l'examen de la question, voir chapitre III.

¹ Voir résolution 60/1 de l'Assemblée générale, par. 60.

² Voir A/60/687.

développement, notamment dans la perspective de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;

b) À renforcer l'enseignement de la science et de la technique dès les plus petites classes et dans le supérieur. Des efforts particuliers devraient être faits pour encourager les jeunes à étudier des matières scientifiques et techniques, en tenant compte de l'équilibre des effectifs féminins et masculins;

c) À adopter des mesures spéciales pour attirer et retenir les jeunes scientifiques et techniciens de talent, et nouer des relations étroites avec les scientifiques et les ingénieurs expatriés;

d) À envisager des incitations fiscales et autres mesures pour encourager la recherche-développement dans le secteur privé, et les projets communs entre les entreprises privées et les institutions publiques de recherche-développement, et exploiter les réseaux régionaux et internationaux de recherche-développement;

e) À lancer des campagnes d'information, en collaboration avec les associations sectorielles, pour que la prise de conscience de la technologie se propage au-delà des principaux acteurs du progrès. Ceux-ci pourraient devenir des modèles illustrant comment les techniques peuvent être améliorées ou mises au point au niveau local;

f) À fournir des informations et des services de vulgarisation aux petites et moyennes entreprises sur les sources d'importation de technologie, sous la forme de conseils, de crédits, de missions de consultants et d'aide à la commercialisation, grâce à l'établissement de centres de promotion de la productivité et d'autres intermédiaires technologiques;

g) À améliorer les mécanismes nationaux de promotion des entreprises de savoir et d'innovation grâce à diverses interventions et incitations, telles que la création de sociétés de capital-risque, de parcs scientifiques et de pépinières technologiques; et

h) À donner aux femmes la possibilité d'accéder aux connaissances scientifiques et technologiques, de les produire, les diffuser et les utiliser, et de participer à la société numérique grâce à un accès équitable à l'enseignement de la science à tous les niveaux, à un accès peu coûteux aux technologies de l'information et des communications et à la participation aux systèmes nationaux de la science, de la technologie et de l'innovation.

2. *Encourage* la communauté internationale, avec le concours du secteur privé axé sur le développement, à créer un environnement qui permette aux pays en développement de mettre en œuvre les recommandations susmentionnées.

3. *Prie* la Commission de la science et de la technique au service du développement de faciliter l'échange des données d'expérience nationales pour renforcer les capacités technologiques, et de promouvoir la prévision technologique dans le cadre d'un multipartenariat. Pour ce faire, la Commission est encouragée à rassembler et diffuser, avec l'appui de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et par le biais de son Réseau Connaissances et technologies au service du développement³, des études de cas pilotes sur les

³ Voir <<http://stdev.unctad.org>>.

pratiques optimales adoptées dans les pays en développement, en vue de promouvoir la coopération Sud-Sud;

4. *Invite également* la Commission :

a) À promouvoir les réseaux régionaux de technologies appropriées, ainsi que les technologies nouvelles et naissantes comme celles de l'information et des communications, les biotechnologies et les nanotechnologies;

b) À étudier, avec d'autres partenaires, la possibilité d'examiner mondialement l'expérience des projets ouverts, pour ce qui est notamment des logiciels libres et des publications universitaires et scientifiques ouvertes; et

c) À encourager la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui assure le secrétariat de la Commission, à collaborer avec l'Union internationale des télécommunications, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et d'autres organismes pour suivre le développement des technologies de l'information et des communications, analyser la fracture numérique et, en dressant l'inventaire des expériences nationales et régionales dans les domaines d'intervention pertinents, présenter les politiques et les stratégies adoptées avec succès dans différents pays pour promouvoir le développement de ces technologies;

d) À encourager les organes compétents du système des Nations Unies s'occupant de biotechnologie à coopérer au sein d'un cadre intégré et dans le contexte du réseau Biotech afin d'aider les pays en développement à renforcer les capacités productives de biotechnologie, notamment dans des domaines clefs tels que l'industrie, la santé et l'agriculture, ainsi que l'évaluation des risques et la sécurité biologique. Ce cadre devrait tirer parti des programmes déjà mis en œuvre par les membres du réseau Biotech, ainsi que des nouveaux programmes tels que le réseau de centres d'excellence de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, en suivant les initiatives et les recommandations de la Commission; et

5. *Prie* les organismes des Nations Unies associés à l'application des textes issus des phases de Genève et de Tunis du Sommet mondial sur la société de l'information de collaborer étroitement avec la Commission en lui présentant des rapports périodiques sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des principaux thèmes et lignes d'action du Sommet mondial, en vue de lui permettre de suivre, examiner et évaluer les progrès accomplis et les problèmes rencontrés à cet égard, et d'en informer le Conseil.

Nouveau thème de fond et autres activités

Rappelant sa décision 2005/308 du 27 juillet 2005 sur les méthodes de travail de la Commission de la science et de la technique au service du développement, dans laquelle le Conseil a décidé qu'en vue de s'acquitter de son mandat, la Commission adopterait à compter de sa neuvième session un programme de travail biennal consacré, la première année, à l'analyse des politiques et, la deuxième, à la mise en œuvre, et qu'elle renforcerait les liens entre son examen des questions de mise en œuvre et ses recommandations sur les orientations;

Rappelant également que, dans la même décision, le Conseil a décidé que la Commission encouragerait la participation active de la société civile et du secteur privé à ses groupes d'étude, groupes de travail en ligne et sessions annuelles;

Considérant la résolution 57/270B de l'Assemblée générale en date du 23 juin 2003, sur l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social, par laquelle l'Assemblée invite les commissions techniques et les mécanismes de suivi concernés à contribuer, le cas échéant et dans l'optique qui leur est propre, à l'évaluation par le Conseil économique et social du thème intersectoriel retenu pour le débat consacré aux questions de coordination à sa session de fond;

Reconnaissant que l'organisation des travaux de la Commission devrait contribuer à accélérer l'exécution des engagements concernant la science et la technologie visés au paragraphe 60 du Document final du Sommet de 2005¹, ainsi que les mesures de suivi au Sommet mondial sur la société de l'information au sein du système des Nations Unies;

Reconnaissant également que l'exécution des engagements concernant la science et la technologie visés au paragraphe 60 du Document final du Sommet de 2005 et que le suivi du Sommet mondial sur la société de l'information concourent au même objectif, tirer parti au maximum de la science et de la technologie pour réaliser les objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, notamment dans la Déclaration du Millénaire;

1. *Prie* la Commission, tout en continuant de promouvoir la science et la technique au service du développement au titre du mandat qui lui a été confié, de renforcer ses programmes de travail pour donner suite aux textes issus du Sommet mondial de 2005 et du Sommet mondial sur la société de l'information, conformément au paragraphe 105 de l'Agenda de Tunis pour la société de l'information²; et

2. *Décide* que le cycle d'application 2006-2008 comprenant une session d'examen et une session directive portera sur le thème « Promouvoir la création d'une société de l'information axée sur l'individu, propice au développement et intégrée, en vue de permettre à tous de mieux tirer parti des possibilités offertes par les technologies numériques », en accordant une attention particulière à l'impact des technologies de l'information et des communications sur le développement, notamment par le biais d'une analyse des risques et des avantages pour combler le fossé numérique.

B. Projets de décisions soumis au Conseil pour adoption

2. La Commission de la science et de la technique au service du développement recommande l'adoption par le Conseil économique et social du projet de décision suivant :

**Rapport de la Commission de la science et de la technique
au service du développement sur sa neuvième session
et ordre du jour provisoire et documentation
de sa dixième session***

Le Conseil économique et social :

- a) Prend acte du rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur sa neuvième session⁴;
- b) Approuve l'ordre du jour provisoire et la documentation de la dixième session de la Commission décrits ci-après.

**Ordre du jour provisoire et documentation de la dixième session
de la Commission**

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
2. Thème de fond : « Promouvoir la création d'une société de l'information axée sur l'individu, propice au développement et intégrée, en vue de permettre à tous de mieux tirer parti des possibilités offertes par les technologies numériques ».

Documentation

Rapport du Secrétaire général

3. Suite donnée aux décisions prises par la Commission à sa neuvième session.

Documentation

Note du secrétariat

4. Élection du Président et des autres membres du Bureau de la onzième session de la Commission.
5. Ordre du jour provisoire et documentation de la onzième session de la Commission.
6. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa dixième session.

C. Décision portée à l'attention du Conseil

3. La décision suivante adoptée par la Commission de la science et de la technique au service du développement est portée à l'attention du Conseil économique et social :

* Pour l'examen de la question, voir chapitre VII.

⁴ Documents officiels du Conseil économique et social, 2006, Supplément n° 11 (E/2006/31).

Décision 9/101
Documents examinés par la Commission de la science
et de la technologie au service du développement
à sa neuvième session

4. La Commission de la science et de la technique au service du développement prend acte des documents suivants, dont elle a été saisie à sa neuvième session :

- a) Rapport du Secrétaire général sur le thème : « Réduire la fracture technologique dans les pays et entre pays » (E/CN.16/2006/2);
- b) Note du Secrétariat sur la suite donnée aux décisions prises par la Commission à sa huitième session (E/CN.16/2006/3).

Chapitre II

Questions d'organisation : rôle de la Commission dans le suivi du Sommet mondial sur la société de l'information

1. À sa 5^e séance, le 18 mai 2006, la Commission a organisé une table ronde sur son rôle dans le suivi du SMSI, dirigée par le Conseiller spécial auprès du Secrétaire général sur le Sommet mondial sur la société de l'information.
2. Les personnes suivantes ont fait des déclarations : Eduardo Eguiguren, Représentant permanent adjoint du Chili auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, Renate Bloem, Présidente de la Conférence des organisations non gouvernementales, Charles Geiger, Directeur exécutif du Sommet mondial sur la société de l'information, et Bruno Lanvin, Directeur pour les cyberstratégies à la Banque mondiale.
3. Un débat a suivi, avec la participation des représentants des pays ci-après : Grèce, Brésil, Sierra Leone, Soudan, Jamaïque, Pakistan, République islamique d'Iran et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.
4. Le représentant de l'Union internationale des télécommunications a participé au débat.
5. Les représentants des organisations non gouvernementales suivantes ont également participé au débat : ENSTAT et Groupe de travail de la société civile sur l'information scientifique.

Mesures prises par la Commission

6. À sa 5^e séance, sur la proposition du Président, les recommandations ci-après, issues de la table ronde, ont été portées à l'attention du Conseil économique et social.
7. Les participants à la table ronde ont rappelé pourquoi la Commission devrait être chargée de mettre en œuvre les décisions prises au Sommet mondial sur la société de l'information :
 - a) Organe subsidiaire du Conseil, la Commission pourrait veiller à ce que la mise en œuvre des décisions prises fasse partie intégrante du suivi global par l'Organisation des Nations Unies des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies;
 - b) La Commission pourrait faciliter le dialogue entre les différents organismes des Nations Unies participant à la mise en œuvre des décisions de façon à éviter les doubles emplois;
 - c) La Commission pourrait établir un ordre du jour souple pour se tenir au courant des progrès rapides de la science et de la technologie;
 - d) La Commission pourrait adopter dans ses travaux une approche multipartite, qui s'est avérée concluante dans le processus du Sommet mondial sur la société de l'information; et

e) La Commission devrait poursuivre ses travaux dans le domaine de la science et de la technologie au service du développement tout en se chargeant désormais d'aider le Conseil à superviser, à l'échelon du système, la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information.

Chapitre III

Thème de fond : « Réduire la fracture technologique dans les pays et entre pays »

1. La Commission a examiné le point 2 de son ordre du jour à ses 1^{re} à 3^e et 7^e séances, les 15, 17 et 19 mai 2006. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur le thème : « Réduire la fracture technologique dans les pays et entre pays » (E/CN.16/2006/2) et d'un document officiel contenant le rapport issu d'une table ronde sur le thème de fond organisée à Rabat du 10 au 12 novembre 2005 (E/CN.16/2006/CRP.1).
2. À sa 1^{re} séance, le 15 mai, la Commission a organisé une table ronde ministérielle sur le thème « Réduire la fracture technologique et le fossé numérique dans les pays et entre pays ».
3. Les personnes suivantes ont fait des déclarations : Dato Sri Jamaludin Jarjis, Ministre malaisien de la science, de la technologie et de l'innovation; Yaye Kéné Gassama Dia, Ministre sénégalaise de la recherche scientifique; Atta-ur-Rahman, Ministre fédéral et Président de la Commission de l'enseignement supérieur du Pakistan et Coordonnateur général du Comité permanent pour la coopération scientifique et technologique de l'Organisation de la Conférence islamique; Gaoussou Drabo, Ministre malien des télécommunications et des nouvelles technologies; Paolo Bruni, Représentant permanent de l'Italie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève; Motsaahae Thomas Thabane, Ministre lesothan de la communication, de la science et de la technologie; Pedro Teta, Président de la Commission de la science et de la technique au service du développement et Vice-Ministre angolais de la science et de la technologie; et Hani Mahfouz Helal, Ministre égyptien de l'enseignement supérieur et Ministre d'État à la recherche scientifique.
4. La Commission a tenu un débat, auquel les représentants des pays suivants ont participé : Nigeria, Jamaïque, Sierra Leone, Autriche, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Oman et Tunisie.
5. À sa 2^e séance, le 15 mai, le chef de la Section science et technique de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a présenté le rapport pour ce point de l'ordre du jour.
6. À la même séance, des déclarations ont été faites par Werner Arber, lauréat du prix Nobel, Université de Bâle (Suisse), et par le Coordonnateur de l'Équipe sur la science, la technologie et l'innovation du Projet du Millénaire de l'ONU.
7. Toujours à la 2^e séance, la Commission a ouvert le débat général sur le thème de fond et entendu les déclarations des représentants des pays suivants : Grèce, Jamaïque, Slovaquie, Sierra Leone, Soudan, Suisse, Pakistan et République islamique d'Iran, ainsi que de l'observateur du Malawi.
8. Les représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et de l'Université des Nations Unies ont également fait des déclarations.
9. À sa 3^e séance, le 24 mai, la Commission a entendu une déclaration du chef du Service de l'analyse des questions d'investissement, CNUCED.

10. À la même séance, le Président a fait une déclaration.
11. À la même séance, le représentant de la CNUCED a répondu aux questions des représentants de la Jamaïque, du Soudan, de la Grèce, de l'Allemagne, de la Sierra Leone et de la République islamique d'Iran.
12. Également à la 3^e séance, la Commission a poursuivi son débat général et entendu les déclarations des représentants des pays suivants : Oman, Jamaïque, Allemagne, Pérou, Pakistan, Fédération de Russie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Sierra Leone et Chine, ainsi que par les observateurs du Malawi, de l'Égypte, de la République arabe syrienne et de l'Afrique du Sud.
13. À sa 7^e séance, le 19 mai, la Commission a entendu un exposé de Robert Kahn, Président-Directeur général de la Corporation for National Research Initiatives, qui a répondu aux questions soulevées par les représentants de l'Australie, de l'Égypte et de la Jamaïque, et par celui de l'ENSTAT, organisation non gouvernementale.

Décision prise par la Commission

La science et la technique au service du développement

14. À la 7^e séance, le 19 mai, le Président a porté à l'attention de la Commission un projet de résolution intitulé « La science et la technique au service du développement », distribué comme document officieux (en anglais seulement).
15. La Commission a été informée que le projet de résolution n'avait aucune incidence sur le budget-programme.
16. À la même séance, après avoir entendu les déclarations des représentants de la Jamaïque et du Soudan, la Commission a recommandé l'adoption du projet de résolution par le Conseil économique et social (voir chap. I, sect. A).

Projet de décision proposé par le Président

17. À sa 7^e séance, le 19 mai, sur la proposition du Président, la Commission a décidé de prendre acte du rapport du Secrétaire général (E/CN.16/2006/2) présenté au titre du point 2 de l'ordre du jour (voir chap. I, sect. C, décision 9/101).

Chapitre IV

Suite donnée aux décisions prises par la Commission à sa huitième session

1. La Commission a examiné le point 3 de l'ordre du jour à sa 3^e séance, le 17 mai 2006. Elle était saisie d'une note du Secrétariat sur la suite donnée aux décisions qu'elle avait prises à sa huitième session (E/CN.16/2006/3).
2. À la même séance, le chef de la Section science et technique de la CNUCED a fait une déclaration liminaire devant la Commission.
3. Le représentant de la Fédération de Russie a fait une déclaration.

Projet de décision proposé par le Président

4. À sa 7^e séance, le 19 mai, sur la proposition du Président, la Commission a décidé de prendre acte de la note du Secrétariat (E/CN.16/2006/3) (voir chap. I, sect. C, décision 9/101).

Chapitre V

Rapports de pays

1. La Commission a examiné le point 4 de l'ordre du jour à sa 4^e séance, le 17 mai 2006. Elle était saisie d'un document officiel contenant une liste de rapports de pays sur l'échange des données d'expérience nationales relatives aux initiatives visant à réduire la fracture technologique dans les pays et entre pays (E/CN.16/2006/CRP.2).
2. À la 4^e séance, le 24 mai, des exposés ont été faits par les représentants des pays suivants : Pakistan, Grèce, Slovaquie, Soudan, Roumanie, Inde, Turquie, Oman, Bélarus, Sierra Leone et Maroc, ainsi que par l'observateur de l'Afrique du Sud.

Chapitre VI

Élection du Président et des autres membres du Bureau de la dixième session de la Commission

1. À sa 6^e séance, le 18 mai 2006, la Commission a examiné le point 5 de l'ordre du jour et élu par acclamation le Bureau de sa dixième session, composé comme suit :

Président :

Štefan Morávek (Slovaquie)

Vice-Présidents :

Motsoahae Thomas Thabane (Lesotho)

Hilal Al-Hinai (Oman)

Bernd Michael Rode (Autriche)

Arnoldo Ventura (Jamaïque)

2. À la même séance, le Président de la dixième session a fait une déclaration.

Chapitre VII

Ordre du jour provisoire et documentation de la dixième session de la Commission

1. La Commission a examiné le point 6 de son ordre du jour à sa 7^e séance, le 19 mai 2006. Elle était saisie d'un document officieux contenant le projet d'ordre du jour provisoire et la documentation de sa dixième session.
2. À la même séance, la Commission a approuvé le projet d'ordre du jour provisoire et la documentation de sa dixième session et en a recommandé l'adoption par le Conseil économique et social (voir chap. I, sect. B).

Chapitre VIII

Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa neuvième session

1. À la 7^e séance, le 19 mai 2006, Štefan Morávek (Slovaquie), Vice-Président et Rapporteur de la Commission, a présenté le projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa neuvième session (E/CN.16/2006/L.1).
2. À la même séance, la Commission a adopté le projet de rapport et chargé le Rapporteur de présenter le rapport final.

Chapitre IX

Organisation de la session

A. Ouverture et durée de la session

1. La neuvième session de la Commission de la science et de la technique au service du développement a eu lieu du 15 au 19 mai 2006 à l'Office des Nations Unies à Genève. Elle a tenu sept séances.
2. La session a été ouverte par le Président, Pedro Sebastião Teta (Angola), qui a également fait une déclaration.
3. À la 1^{re} séance, le 15 mai, le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a pris la parole devant la Commission.
4. À la même séance, le Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications a également fait une déclaration.
5. La Commission a entendu une déclaration du Ministre tunisien des technologies de la communication, coordonnateur national de la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information.
6. Toujours à la même séance, le Président du Conseil économique et social a pris la parole devant la Commission.

B. Participation

7. Les représentants de 33 États membres de la Commission ont participé à la session. Y ont également assisté des observateurs d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies, des représentants d'organismes des Nations Unies et des observateurs d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales. La liste des participants porte la cote E/CN.16/2006/INF/1.

C. Élection du Bureau

8. À la 7^e séance de sa huitième session, le 26 mai 2005, la Commission avait élu par acclamation le Bureau de sa neuvième session, composé comme suit :

Président :

Pedro Sebastião Teta (Angola)

Vice-Présidents :

Hisham Khatib (Jordanie)

Rolanda Predescu (Roumanie)

Bernd Michael Rode (Autriche)

Arnoldo Ventura (Jamaïque)

9. À la 6^e séance de sa neuvième session, le 18 mai, la Commission a élu Štefan Morávek (Slovaquie) Vice-Président/Rapporteur en remplacement

de Rolanda Predescu (Roumanie) qui n'était plus à même d'exercer ses fonctions de vice-présidente.

D. Ordre du jour et organisation des travaux

10. À sa 1^{re} séance, le 15 mai, la Commission a adopté son ordre du jour provisoire et approuvé l'organisation des travaux (E/CN.16/2006/1 et Corr.1). L'ordre du jour était le suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation : rôle de la Commission dans la suite donnée au Sommet mondial sur la société de l'information.
2. Thème de fond : « Réduire la fracture technologique dans les pays et entre pays ».
3. Suite donnée aux décisions prises par la Commission à sa huitième session.
4. Rapports de pays.
5. Élection du Président et des autres membres du Bureau de la dixième session de la Commission.
6. Ordre du jour provisoire et documentation de la dixième session de la Commission.
7. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa neuvième session.

E. Participation d'organisations intergouvernementales

11. À sa 1^{re} séance, le 15 mai, la Commission a autorisé une organisation intergouvernementale, le Centre Sud, à participer aux travaux de sa neuvième session.

Annexe

Liste des documents dont la Commission était saisie à sa neuvième session

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
E/CN.16/2006/1 et Corr. 1	1	Ordre du jour provisoire annoté et organisation des travaux
E/CN.16/2006/2	2	Rapport du Secrétaire général sur la réduction de la fracture technologique dans les pays et entre pays
E/CN.16/2006/3	3	Note du secrétariat sur la suite donnée aux décisions prises par la Commission à sa huitième session
E/CN.16/2006/L.1	7	Projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa neuvième session
E/CN.16/2006/CRP.1*	2	Compte rendu du secrétariat de la CNUCED sur le thème « Réduire la fracture technologique dans les pays et entre pays »
E/CN.16/2006/CRP.2*	4	Rapports de pays : Échange des données d'expérience nationales sur les initiatives visant à réduire la fracture technologique dans les pays et entre pays

* Documents disponibles à l'adresse suivante : <<http://stdev.unctad.org/>>.

